

*Communiqué de presse*

## **PUBLICATION DES AVIS DE PRIX ET ARRETES DE PRISE EN CHARGE DE TRODELVY® DANS LE TRAITEMENT DU CANCER DU SEIN TRIPLE NEGATIF METASTATIQUE**

**Boulogne-Billancourt, le 21 août 2024** - Gilead Sciences annonce la publication, au Journal Officiel du 21 août 2024, des arrêtés d'inscription de la spécialité Trodelvy® (sacituzumab govitecan), 200 mg poudre pour solution à diluer pour perfusion, sur la liste des spécialités remboursables aux collectivités<sup>i</sup> et sur la liste en sus<sup>ii</sup> dans l'indication suivante :

« Traitement des adultes atteints de cancer du sein triple négatif (TNBC) non résecable ou métastatique ayant déjà reçu au moins deux traitements systémiques, dont au moins un pour une forme avancée de la maladie. »

Trodelvy® (sacituzumab govitecan) était jusqu'à présent mis à disposition dans cette indication dans le cadre d'un accès précoce depuis le 2 novembre 2021. La prise en charge de Trodelvy® dans le droit commun dans l'indication Cancer du Sein Triple Négatif met un terme au dispositif de l'Accès Précoce, dans cette indication uniquement.

En date du 6 avril 2022, la Commission de la Transparence de la HAS lui a octroyé un SMR important et une ASMR modérée (ASMR III)<sup>iii</sup>.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le Résumé des Caractéristiques du Produit<sup>iv</sup>*



### **A propos de Trodelvy® (sacituzumab govitecan)**

Sacituzumab govitecan est un anticorps conjugué dirigé contre Trop-2, premier de sa classe thérapeutique. Trop-2 est un antigène de surface cellulaire surexprimé dans de nombreux types de tumeurs, et retrouvé dans plus de 90% des cancers du sein. Sacituzumab govitecan comprend un agent liant (*linker*) hydrolysable exclusif attaché au SN-38, un inhibiteur de topoisomérase. Cette association unique permet de délivrer une activité antitumorale forte aux cellules exprimant Trop-2 et à leur microenvironnement.

En France, Trodelvy® (sacituzumab govitecan) est également mis à disposition dans le cadre d'un accès précoce en monothérapie pour le traitement des patients adultes atteints d'un cancer du sein RH positifs / HER2 négatifs (IHC 0, IHC1+ ou IHC2+ /ISH-) non résécable ou métastatique, ayant reçu au moins deux lignes de chimiothérapie au stade métastatique depuis le 28 février 2023<sup>v</sup>.

### **À propos de Gilead Sciences**

Gilead Sciences est un laboratoire biopharmaceutique dont les recherches menées depuis plus de trente ans ont conduit à des avancées médicales majeures, afin d'agir positivement sur la santé dans le monde. L'entreprise s'engage pour la mise à disposition de médicaments innovants permettant de prévenir et traiter des maladies potentiellement mortelles, parmi lesquelles le VIH, les hépatites virales et le cancer.

Basé à Foster City, en Californie, Gilead est présent dans plus de 35 pays dans le monde

###

*Gilead et le logo Gilead sont des marques déposées de Gilead Sciences, Inc.  
Pour plus d'informations sur Gilead, vous pouvez consulter notre site [www.gilead.fr](http://www.gilead.fr)*

### **CONTACTS PRESSE :**

**Omnicom PR Group** : [GILEAD-France@omnicomprgroup.com](mailto:GILEAD-France@omnicomprgroup.com)

Héloïse Sintès – [heloise.sintes@omnicomprgroup.com](mailto:heloise.sintes@omnicomprgroup.com) – 06 77 79 09 33

Clementina Tafuri – [clementina.tafuri@omnicomprgroup.com](mailto:clementina.tafuri@omnicomprgroup.com) - 06 85 42 37 45

### **Direction de la Communication Gilead France :**

Fabienne Prouvost – [fabienne.prouvost@com](mailto:fabienne.prouvost@com) – 06 03 59 60 90

Alice Jacob - [alice.jacob@gilead.com](mailto:alice.jacob@gilead.com) - 06 20 24 26 67

---

<sup>i</sup> Arrêté du 19 août 2024 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050124911>

<sup>ii</sup> Arrêté du 1er août 2024 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050076498>

<sup>iii</sup> HAS, Avis de la Commission de la Transparence, [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3341351/fr/trodelvy-sacituzumab-govitecan-cancer-du-sein-triple-negatif](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3341351/fr/trodelvy-sacituzumab-govitecan-cancer-du-sein-triple-negatif)

<sup>iv</sup> Résumé des Caractéristiques du Produit, [https://ec.europa.eu/health/documents/community\\_register/2023/20230215158169/anx\\_158169\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/health/documents/community_register/2023/20230215158169/anx_158169_fr.pdf)

<sup>v</sup> HAS, Trodelvy (sacituzumab govitecan), décision d'accès précoce, Commission de la transparence, 28 février 2023, disponible : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3418105/fr/trodelvy-sacituzumab-govitecan-cancer-du-sein](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3418105/fr/trodelvy-sacituzumab-govitecan-cancer-du-sein)